

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Chambre d'agriculture de la Gironde - Etude de faisabilité pour la réalisation
d'un abattoir - Participation financière - Décision - Autorisation.**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Bureau de la Communauté, réuni le 22 novembre 2007, a été appelé à examiner le devenir du site des abattoirs, dans la perspective de la ligne LGV Paris Bordeaux, à l'horizon 2015/2016.

Il a pris connaissance des différents éléments portant sur l'activité des abattoirs, ainsi que des conclusions de l'étude réalisée en novembre 2006 par le Pôle Développement Economique comportant l'étude des scénarios suivants :

- fermeture pure et simple du site actuel.

Cela implique le reclassement du personnel fonctionnaire, soit 36 agents, dans des services communautaires. Le personnel de la Régie, à statut privé, pourrait être reclassé, avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

- fermeture du site et reconstruction du seul marché de la viande

- reconstruction d'un abattoir de capacité mieux adaptée aux besoins actuels et s'inscrivant dans une démarche d'aménagement du territoire.

L'étude menée a associé, notamment dans le cadre du Comité de Pilotage présidé par M. Favroul, l'ensemble des collectivités concernées, à savoir le Conseil Régional, le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture de la Gironde.

De son côté, la Chambre d'Agriculture a été saisie de demandes émanant de représentants de la filière viande, pour étudier les possibilités de reconstruction. Compte tenu des incertitudes liées au contexte actuel, cet établissement a proposé de confier à un Cabinet spécialisé, désigné après mise en concurrence, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, une étude portant sur la faisabilité d'un nouvel abattoir.

Les résultats de cette étude devraient être communiqués avant l'été 2008, pour nous permettre de disposer des éléments nécessaires à la prise d'une décision.

Cette étude doit apporter des éléments de réponse sur des points essentiels et notamment sur la capacité du nouvel outil, le coût du projet et l'identification des acteurs et opérateurs prêts à s'engager sur un nouveau projet.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider de participer au financement, pour un montant forfaitaire de 12 000 € TTC, d'une étude de faisabilité d'un abattoir dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Chambre d'Agriculture de la Gironde. Le Conseil Régional et le Conseil Général doivent également apporter une contribution financière, au même titre et dans les mêmes conditions.
- autoriser M. le Président à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention et en particulier la convention jointe en annexe.

Les crédits correspondants seront imputés au budget principal de l'exercice en cours au chapitre 20, article 20417, sous fonction 92, CRB O100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008

M. JEAN-PIERRE FAVROUL